

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Préfet

Lyon, le

12 NOV. 2019

Monsieur le président,

En date du 10 septembre 2019, vous m'avez transmis, pour avis, le projet de plan climat air énergie territorial (PCAET) élaboré sur le territoire de votre intercommunalité.

En premier lieu, je tiens à saluer la qualité du travail qui a été réalisé à l'occasion de ce premier plan climat, mené concomitamment avec les autres EPCI du Pôle métropolitain du genevois français. En particulier, je note la volonté de conduire la démarche de façon partenariale en associant la société civile, le monde économique, la profession agricole. Ce processus prend aujourd'hui la forme d'un document opérationnel, articulé autour d'une stratégie climat-air-énergie adaptée aux spécificités de votre territoire et identifiant certains acteurs locaux comme partenaires pour le portage futur des actions.

A la lecture du document, je retiens l'action consistant en la mise en place d'un plan de gestion de la ressource en eau, qui marque l'aboutissement d'une démarche engagée depuis plusieurs années de gestion transfrontalière de la ressource en eau.

Dans le cadre de l'avis de l'État, je suis amené à formuler un certain nombre d'observations ; elles visent à améliorer le document et à le rendre plus lisible pour la phase à venir de participation du public. Je vous invite à en prendre connaissance dans le document annexé.

En conclusion, j'émet un avis favorable sur votre projet de plan climat air énergie territorial.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département de l'Ain
par délégation
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Guy LÉVI

Monsieur Pierre-Jean Crastes
Président de la communauté de communes du Genevois
Bâtiment Athéna – Technopole d'Archamps
74160 – ARCHAMPS

Copie : M. le sous-préfet de Saint-Julien en Genevois

Annexe à l'avis de l'État sur le PCAET de la communauté de communes du Genevois

Sur l'ambition du plan et l'atteinte des objectifs

La rénovation énergétique des bâtiments constitue une priorité nationale pour l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. La communauté de communes du Genevois et plus largement, les 7 EPCI du Pôle métropolitain du genevois français (PMGF) ont parfaitement identifié cet enjeu qui guidera leurs actions pour les années à venir. Le Pôle métropolitain du genevois français porte l'extension du service REGENERO auprès des EPCI membres.

En outre, la collectivité a inscrit, dans ce PCAET, plusieurs actions en direction des bâtiments résidentiels et du secteur tertiaire, responsables de 40 % de la consommation énergétique finale.

Dans le domaine des déplacements, à partir d'un état des lieux de la mobilité des résidents du territoire, la collectivité a su proposer des actions concrètes – poursuite du déploiement de l'offre en transports en commun, prolongation de la ligne de tram jusqu'à Saint-Julien en Genevois, pour ne citer que celles-ci – qui confortent la dynamique collective existante en faveur du report modal de la voiture individuelle vers d'autres modes de déplacement.

S'agissant des énergies renouvelables, par l'intermédiaire de la réalisation du schéma directeur des énergies, la collectivité entend procéder à un état des lieux exhaustif des potentialités du territoire tout en intégrant la nécessaire préservation des milieux naturels et des ressources. Il est à noter que la collectivité soutient et accompagne d'ores et déjà le développement de nombreux projets, que ce soit en méthanisation ou à partir d'expériences réussies dans le domaine des réseaux de chaleur alimentés par des chaufferies bois, tout en ayant conscience des travaux à réaliser dans le futur (contribuer à la structuration de la filière bois en est une illustration).

Sur le volet de l'adaptation au changement climatique, le diagnostic permet de dégager les enjeux (traitement des vulnérabilités) et les actions proposées, par l'association étroite des acteurs locaux, en particulier les groupes d'agriculteurs, laissent entrevoir de véritables pistes de prise en compte et de progression sur la question de l'adaptation du territoire au changement climatique.

Sur la gouvernance et la méthode

Dès l'engagement de la démarche, la collectivité a affiché sa volonté de rassembler l'ensemble des acteurs du territoire autour du climat et de la qualité de l'air. Pour ce faire, de nombreux temps d'échange et de partage d'information (restitution du diagnostic, visites thématiques) ont jalonné la démarche de plan climat, appuyés pour cela par les services du Pôle métropolitain. Ce mode d'association et de participation s'est révélé très bénéfique à plusieurs titres, notamment parce qu'il a permis de faire connaître les actions en œuvre sur les territoires, de confronter les points de vue, de faire converger les participants vers les objectifs communs.

En outre, ce travail collaboratif a fait émerger l'importance des relais communaux, essentiels pour la réalisation des actions dans le domaine de la planification de l'urbanisme, de la gestion des bâtiments ou de l'éclairage public.

Pour autant, le projet de PCAET ne mentionne pas la façon dont l'intercommunalité s'organisera pour assurer le suivi des actions.

Observations visant à améliorer le projet de PCAET

Diagnostic

L'exploitation des données issues des observatoires régionaux a permis au bureau d'études et à l'équipe associée (services et élus de la communauté de communes), de proposer des synthèses graphiques et écrites, accessibles au grand public. Ces éléments composent le diagnostic. A l'issue de chaque rubrique, un paragraphe synthétique expose les données essentielles à retenir, sans toutefois que l'on puisse établir, de façon aisée, un lien avec les données présentées précédemment. On note également un décalage entre ce document, élaboré en début de processus et les fiches actions, rédigées plus récemment et dont les informations reflètent l'état actuel des projets. En outre, l'introduction d'une pagination appliquée à l'ensemble du document serait de nature à faciliter l'accès direct aux différentes rubriques.

Le volet mobilité du diagnostic, dont on perçoit qu'il provient en grande partie de l'EDGT (enquête déplacements grand territoire), ce qui permet de disposer d'une connaissance fine de la mobilité des résidents du territoire, mériterait d'être complété sur les points suivants :

- certaines données d'entrée n'apparaissent pas (véhicules utilitaires légers, poids lourds ou encore les flux de transit) ;
- l'offre existante pourrait être complétée par la cartographie des lignes urbaines et interurbaines, du réseau ferroviaire, des itinéraires cyclables ;
- concernant le réseau de covoiturage, par la mention des bornes du service Hé!Léman (inauguré en mars 2019) ; même remarque pour les arrêts du service RézoPouce ;
- la description de l'offre routière de transports (trafics, projets) ne figure pas dans le diagnostic ;
- le paragraphe qui traite de la « sensibilisation aux problématiques de l'autosolisme » demande à être actualisé par des actions déjà mises en œuvre (ligne 63 Viry-Genève et service Hé!Léman) visant à désengorger les douanes.

Plan d'actions

Afin de faciliter la lecture des fiches, il convient d'insérer une légende explicitant les niveaux d'enjeux (1/2/3).

Sur le thème de la rénovation énergétique des constructions, outre l'action de mise en œuvre de REGENERO portée par le PMGF, la collectivité s'engage, de son côté, à sensibiliser les habitants, ceci afin d'atteindre les objectifs affichés dans son plan climat. Parallèlement, des démarches dépassant le cadre de l'intercommunalité et du Pôle métropolitain sont en cours.

Il existe un véritable enjeu de coordination et d'articulation de ces démarches avec les outils et les processus incitatifs mis en œuvre localement ainsi que de calibrage des moyens à mobiliser au regard des ambitions affichées.

Afin d'améliorer le caractère opérationnel du document, il serait nécessaire de préciser :

- le porteur et les éventuels partenaires de l'action « Faire connaître la géothermie faible profondeur » ;
- l'action « Prendre en compte la gestion des déchets inertes en amont » invite chaque commune à définir un site d'accueil ; est-ce la meilleure option ? D'autres solutions ont-elles été étudiées en coordination avec la fédération du BTP, les services de la DREAL ?

Pour mieux appréhender l'avancement des actions, un lien pourrait être établi entre les indicateurs de suivi figurant dans les fiches actions et les objectifs chiffrés globaux inscrits dans la stratégie.

Réponses de la CC du Genevois à l'avis de l'état sur le PCAET Réponse aux observations visant à améliorer le projet

Sur le Diagnostic

Une pagination a été ajoutée pour accéder plus facilement à chaque rubrique du diagnostic

Concernant la mobilité :

- Le diagnostic a été complété en intégrant les données de l'OREGES relatives à la répartition des consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre par type de transport (marchandises, personnes), type de voirie et type de véhicules.
- Des cartographies ont été ajoutées concernant :
 - o Les lignes urbaines et interurbaines, le réseau ferroviaire, les parkings relais, stations Citiz,
 - o Les itinéraires cyclables,
 - o Les bornes du service Hé!Léman,
 - o Les arrêts du service RézoPouce.
- Le paragraphe qui traite de la « sensibilisation aux problématiques de l'autosolisme » a été actualisé.

Sur le Plan d'actions

Une légende explicitant les niveaux d'enjeux (1 / 2 / 3) a été ajoutée sur les fiches actions.

Les actions « Faire connaître la géothermie faible profondeur » et « Prendre en compte la gestion des déchets inertes en amont » ont été modifiées.